



Demande carte de sejour

Par **Radhia**, le **03/08/2019** à **22:43**

Bonjour, Je suis une Algérienne né en Algérie en 1992, j'ai été adopté en 1993 par mon oncle qui vit en France, j'ai étudié à paris jusqu'à l'âge de onze ans. En 2002 je suis rentré en Algérie " Forcée " ma carte de circulation à été expiré en 2005, je ne suis plus revenu en France jusqu'à l'âge de 24 ans en 2016 pour des vacances. est ce que il y a une possibilité de renouveler la carte de circulation? Où de demander un titre de séjour ? J'habite toujours en Algérie Marié , j'ai un enfant né en France Si c'est possible qu'elle sont les démarches ? Et la durée et le coût du traitement de mon dossier.

Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **04/08/2019** à **12:52**

bonjour,

rien dans votre message ne vous permet d'obtenir un titre de séjour en france.

vous avez simplement vécu en france de 1993 à 2002.

le simple fait que votre enfant soit né en france ne lui donne pas la nationalité française.

quelle est la nationalité de votre oncle qui vous a adopté? s'agit-il d'une adoption simple ou plénière (et non d'une kafala).*

vous pouvez vous renseigner auprès d'un consulat de france en algérie.

salutations